



# Saint-Martial de Valette Bulletin municipal

Le mot du maire



## Chers concitoyens,

Comme chaque année, vous trouverez dans ce bulletin les résultats comptables de l'année 2018 et le budget primitif de 2019, ainsi que le programme d'investissement. Même si le résultat courant de 2018 a été en recul par rapport à celui des années précédentes, la situation financière reste bonne et le solde de la trésorerie est confortable. Ce qui nous permet de ne pas modifier le taux des taxes de la commune. Mais, nous devons rester vigilant et contrôler au mieux les dépenses, car nous savons que les dotations diverses, qui sont notre principale recette, n'augmenteront pas. L'investissement portera surtout sur les travaux de voirie et d'entretien des bâtiments communaux.

Vous avez pu constater que le bourg a pris des couleurs depuis le printemps et les gardera jusqu'à l'automne. Il est vrai que les fleurs manquaient dans notre bourg. C'est très agréable et plus accueillant. D'autres plantations seront mises en place avant l'hiver au bas du bourg.

De même, les trottoirs, qui ont une très méchante tendance à se couvrir de mousse, ont été nettoyés au nettoyeur haute pression depuis la mairie jusqu'à la rue des rameaux et ont retrouvé leur couleur d'origine. En fonction de l'état de nos finances et s'il n'y a pas de restriction d'eau, le travail sera fini à l'automne.

Des modifications sont prévues au niveau du personnel. En effet, Mme Patricia Mallet, la cantinière de notre école prendra sa retraite au 01/09/2019. La commune a donc procédé à un recrutement et une dame de Nontron, Danielle Rafanomezana a été retenue parmi plus d'une vingtaine de candidats. Un tuilage a été effectué en juin et juillet et elle prendra son service le 26/08/2019 pour préparer la rentrée.

Parmi les événements de ce début d'année, parlons un peu des élections européennes. 34 listes !

Les cantonniers ont dû passer du temps à faire des panneaux supplémentaires, les installer et les ranger.

Et tout ça pour des candidats qui, pour la moitié d'entre eux, n'ont pas utilisé ces panneaux, et pas fourni de bulletin!

Quand on nous dit qu'il ne faut pas gaspiller, on reste pensif et amer.

Cependant, le taux de participation n'a pas été ridicule, le civisme est de rigueur à Saint Martial. Toujours au sujet de ces élections, certains d'entre vous ont pu être surpris d'erreurs sur les cartes électorales, concernant l'état civil, la date ou le lieu de naissance, l'adresse, etc. Il faut vous dire que le système de révision des listes électorales, confié à l'INSEE, a été complètement modifié, numérisé et automatisé, comme dans tous les autres services de l'état. Nous pouvons certifier que nos secrétaires ne sont pas à l'origine de ces erreurs. Car, elles ont suivi une formation, elles ont passé du temps au téléphone et sur la messagerie pour rectifier, au jour le jour, les modifications apportées. Sans doute que tout sera vite résolu, comme dit le ministre.

Nous voulons encore saluer le mérite et le dévouement des gens de l'amicale laïque qui ont animé la fête de l'ascension qui cette fois n'a pas été gâtée par la pluie, mais un peu perturbée par un soleil trop ardent. Félicitations à eux et merci.

Bonnes vacances à ceux qui partiront et bon été à tous les autres.



A. LASORCE

**Nous avons appris avec plaisir la naissance de :**

- Clarisse LE BODIC le 02 janvier 2019
- Nathan, Paco CROMBACH Le 24 mars 2019

*Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux de santé aux nouveaux nés*

**Etat civil****Nous avons eu la joie de célébrer le mariage de :**

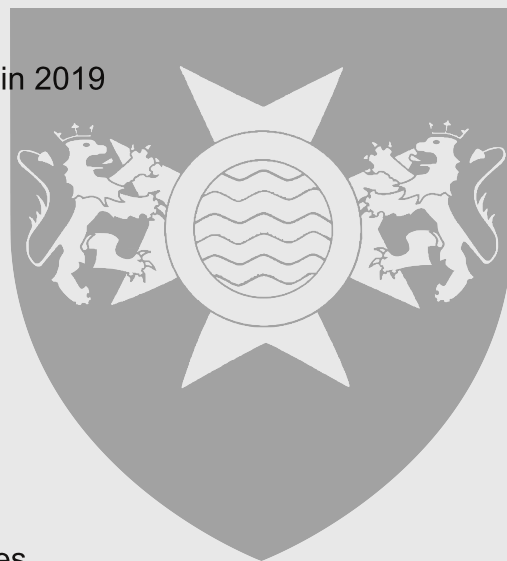
- Sylvie LARRIGNON et Jean-Marc Christophe TAMISIER Le 15 juin 2019
- Marie-Pierre LASTERE et Jean-Luc FREDON Le 22 juin 2019

*Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.*

**Nous déplorons la disparition de :**

- Yvonne MARGINIER épouse MEYZAT le 16 décembre 2018
- Jean-Pierre FREDOU le 04 février 2019
- Elise, Josette MASO veuve GANTEIL le 28 mars 2019
- Raymond TAMISIER le 11 mai 2019
- Suzanne RAVON veuve RASSINOUX le 11 mai 2019
- Raoul LASTERE le 19 mai 2019
- Suzanne Edith GAULIER veuve MONDOU le 01 juin 2019

*Nous présentons nos sincères condoléances aux familles éprouvées.*

**Travaux prévus en 2019****Entretien des bâtiments communaux**

- Reprise de la toiture de la cantine côté chemin des écoles.
- Peinture de deux classes de l'école primaire et des entrées.
- Peinture des portes et volets extérieurs de la salle des fêtes.
- Reprise d'un mur du pigeonnier du moulin Grolhier, présentant une large fissure.
- Remise en état du lavoir de la place de la Fontaine.

**Entretien de la voirie**

- Installation d'un ralentisseur rue du champ d'Azil et pose de caniveau au bas de la Guizardie.
- Réfection de la chaussée, route de Chabans depuis la départementale devant l'église et le cimetière avec remise en état du système de collecte et d'évacuation des eaux de pluie, réfection des trottoirs le long du presbytère et du cimetière.
- Route de Chabans pose d'enduit sur la chaussée et de bordures en ciment dans certains virages depuis l'église jusqu'à l'entrée du village, pose de bordures à Montcheuil.
- Point à temps : intérieur du village de Ribieras et route desservant le village de Fargeas

**En partenariat avec la communauté de commune qui finance 50 % de la dépense HT**

- Route de Beauvoir et route passant à Grolhier jusqu'à la route de Périgueux : renforcement de la chaussée et pose de bordure en ciment dans certains virages.

**Divers**

- Petit matériel de bureau et mobilier pour l'école, la mairie et le cantonnier.
- ... Poursuite d'installation d'ondes florales en bas du bourg et du nettoyage des trottoirs.

**Nettoyage de véhicules**

Nous vous rappelons qu'il est interdit de laver et d'entretenir sa voiture sur la voie publique, les voies privées ouvertes à la circulation publique, ainsi que dans les parcs et jardins publics. La raison est écologique. Les eaux ainsi usées partent dans le ruissellement des eaux de pluie, inadapté à recevoir des eaux mélangées au détergent de toute sorte.





**Présentation du résultat comptable de 2018 et situation financière.**

**Recettes courantes** 573 661 €

Elles proviennent à 86 % de la fiscalité locale et des dotations de l'état

**Dépenses courantes** 526 860 € hors

amortissements

Le poste principal correspond aux charges de personnel qui augmente un peu à environ 58% du total, les charges générales (approvisionnement, eau, énergie etc.) sont stables à 33%

**Solde courant de trésorerie** 46 801 € en forte baisse par rapport à 2017 (-100 810 €) en raison d'une légère diminution des recettes et une forte augmentation des charges, en partie due à la reprise du budget du lotissement dans le budget général.

**Investissements**

Leur montant a été d'environ 170105 €.

Le paiement a été assuré par le solde de trésorerie courante, les recettes d'investissement, des transferts de comptes.

Dans ces conditions, le solde de trésorerie disponible en fin d'année diminue de 61 629 €. Le solde final reste cependant à un niveau satisfaisant: 322 251 €.

*Etant donné que les dotations, donc le gros de nos recettes, ne seront sans doute pas en hausse, il convient d'être très vigilant sur les dépenses courantes et d'investissement, au risque de voir fondre rapidement nos réserves.*

**Budget primitif 2019  
Fonctionnement**

DEPENSES	
Dépense générales	200 740,03
charges de personnel	296 750,00
Atténuations de produit	77 000,00
Charges de gestion courante	37 060,00
Charges financières	7 004,76
Charges exceptionnelles	1 800,00
Dépenses imprévues	30 000,00
Virement section investissement	193 439,21
Dotation amortissement	3 688,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>847 482,00</b>

RECETTES	
Produits des services	36 442,00
Impôts et Taxes	352 304,00
Dotations et participations	133 038,00
Produits de gestion courante	18 510,03
Atténuation des charges	0,00
Produits exceptionnels	4 060,00
Report exercice précédent	303 127,97
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>847 482,00</b>



**Budget primitif INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit investissement	71 016,37	10220 FCTVA	23251,00
		024 Produit des cessions	6500,00
16 Emprunts	28 073,31	Subvention conseil départemental	
			0,00
201801 matériel mobilier	1 898,00	201801 matériel mobilier	0,00
201802 voirie aménagement	16 000,00	201802 voirie aménagement	0,00
			0,00
201901 Matériel Mobilier	10 400,32	201901 Matériel Mobilier	0,00
201902 Voirie	120 405,00	201902 Voirie	0,00
201903 bâtiment communaux	52 600,00	201903 bâtiment communaux	0,00
2111 Terrain	1 300,00		
2117 Bois et Forêts	600,00	<b>Dépôts et cautionnement reçus</b>	<b>1500,00</b>
2041512 Eclairage public	25 000,00	Amortissement EP	3688,00
<b>Dépôts et cautionnement reçus</b>	<b>1 500,00</b>	<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>113914,37</b>
Dépenses imprévues	15 000,00	Taxe urbanisme	1500,42
		Virement section de fonctionnement	193439,21
<b>TOTAL</b>	<b>343793,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>343793,00</b>

### BRUITS

A l'heure où les tondeuses et autres engins de jardinage ont repris du service chez les particuliers, respectons nos voisins.

La municipalité vous rappelle que **les travaux de bricolage et de jardinage** utilisant des appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

**Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h 30 à 19h30;**

**Les samedis de 9H à 12h et de 15h à 19h;**

**Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Arrêté préfectoral N° 24-2016-06-02-005

### TAILLE DES HAIES

Pour des raisons de sécurité, la municipalité rappelle aux propriétaires de maisons individuelles de veiller à ce que la végétation de leur jardin n'empiète pas sur la voie publique. Afin de faciliter la circulation des piétons des poussettes, des personnes à mobilité réduite, sur les trottoirs et d'éviter tout accident, il est obligatoire de procéder à la taille et l'entretien des haies et des buissons.

En vous remerciant tous par avance de votre civisme

### Développement durable :

Dans le cadre des économies d'énergie, vous avez pu vous apercevoir des changements dans l'éclairage public.

La commune de St Martial de Valette en collaboration avec le S.D.E.24 a changé les lampadaires à partir du feu jusqu'à la fromagerie.

**Cet investissement lourd de 70 000€ a été supporté par le S.D.E.24 et notre part communale a été de 25 000€.**

Nous sommes la seule commune du Périgord Vert à avoir investi lourdement dans l'éclairage public en ampoule LED. Pour continuer dans l'économie d'énergie nous allons changer toutes nos ampoules de notre salle des fêtes en éclairage LED ainsi que dans l'école. Tous ses investissements sont faits pour améliorer le cadre de vie et des économies de fonctionnement.



### L'ETE ARRIVE, LES VOLS SONT PLUS NOMBREUX.

Quelques conseils pour se prémunir des cambriolages.

**PROTÉGEZ VOS BIENS DE VALEUR:** Faites assurer vos biens de valeur. Photographiez-les. Notez les numéros de série. Conservez toutes les factures et expertises en lieu sûr.

**EN CAS D'ABSENCE:** Fermez toutes vos portes et fenêtres.

**EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE:** Avisez vos voisins, vos connaissances ou votre gardien. Faites suivre votre courrier. Si possible faites ouvrir régulièrement vos volets.

**SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE.** Avant l'arrivée de la police: Ne touchez à rien (portes, fenêtres, objets). Ne laissez personne entrer sur le lieu de l'effraction afin de protéger les traces et indices qui seront relevés par la police technique et scientifique. Faites opposition sur vos moyens de paiement dérobés. Déclarez le vol à votre assureur. Déposez plainte à la gendarmerie.

### Avis

Nous vous informons de quelques conseils réglementaires :

• **L'obligation légale de débroussaillage**, afin de limiter les dégâts causés par des incendies : Loi du 09/06/2001, instituant une obligation de débroussaillage par les propriétaires.

Rappel des règles minimales : la zone de débroussaillage est de 50 mètres autour d'une habitation et concerne tout terrain ou construction se trouvant à moins de 200 mètres d'une zone boisée.

• **La lutte contre les Ambrosies** qui a déjà été évoquée dans le bulletin municipal de juillet 2018.

Rappel : l'Ambrosie est une plante qui envahit très rapidement les terrains où elle est présente, en raison de la quantité de graines qu'elle est capable de produire. De plus, le pollen de ces fleurs est très allergisant et peut donc provoquer différents troubles de santé pour la population. Aussi, nous vous demandons de signaler à la mairie la présence de ces plantes que vous auriez pu identifier sur le territoire de la commune pour nous permettre, après visite sur place, d'en demander la destruction au propriétaire.

**CANICULE, FORTES CHALEURS  
ADOPTEZ LES BONS REFLEXES**

**MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER**

**MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOIETS LE JOUR**

**DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES**

**MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE**

**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

**EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15**

**NE PAS BOIRE D'ALCOOL**

**ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES**

Ministère des Solidarités et de la Santé

**Canicule**

@MinSoliSante

Ministère des Solidarités et de la Santé

Monsieur le maire rappelle à sa population que tout administré relevant des catégories suivantes :

(1) Personne de plus de 65 ans, isolée ou se sentant vulnérable (2) Adulte handicapé (3) Personne de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail, a la possibilité de se faire recenser sur un registre établi en mairie qui sera communiqué au Préfet de la Dordogne en cas de déclenchement du plan canicule.

**Les personnes inscrites sur ce registre pourront alors bénéficier de l'intervention des services sanitaires et sociaux mis en place pour la circonstance.**

Si vous appartenez à l'une de ces catégories et si vous souhaitez vous faire inscrire sur ce registre, sachant que cette démarche n'a aucun caractère obligatoire, nous vous remercions de bien vouloir vous signaler en mairie le plus tôt possible.

Notre boîte à lire, **fabriquée par les élèves de La Rousselière**, a du succès. Elle est fixée sur le mur de la mairie. Le principe est simple: prenez, emportez, lisez, et redéposez les livres quand vous voulez. Vous avez lu un livre, il traîne sur une étagère? Mettez-le dans la boîte, une deuxième vie est ainsi donnée.

Ce système d'échange est fondé sur le civisme : si je prends un livre, j'en dépose un autre, sinon la boîte se videra rapidement. Bien sûr, pas de propagande politique ou religieuse à cet endroit.

**Transport scolaire**

Depuis le 1er septembre 2017, le transport scolaire relève de la compétence de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle a adopté le 04 mars 2019 le nouveau règlement régional dont le principal objectif est d'harmoniser les règles et les tarifs sur l'ensemble des 12 départements qu'elle couvre à compter de la rentrée 2019/2020.

**Le syndicat des transports scolaires de Nontron a déménagé.** Il quitte la mairie de Nontron pour la rue du 19 mars 1962, la rue du centre de secours de Nontron, dans les bâtiments administratifs à gauche.

Son nouveau numéro de téléphone : 05.53.56.25.67

## Communauté du Périgord nontronnais

### Un projet de territoire lancé sur la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais !

Le 4 juin 18, le Président Marcel Restoin annonçait sa volonté de doter la Communauté de communes d'un Projet de territoire intitulé « Le Périgord vert en projets ».

**Mais qu'est-ce qu'un Projet de territoire ?** C'est un document prospectif par lequel la Communauté de communes définira son avenir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. C'est donc un document qui concerne l'avenir de tous les habitants de ce territoire.

Pour y parvenir, **un Diagnostic en termes de données démographiques, économiques et sociales** est préalablement effectué afin de prendre en compte les atouts et les faiblesses du territoire et de déterminer les actions à mener afin d'apporter les corrections susceptibles de le doter des moyens à même d'assurer les conditions d'un développement durable. Ce premier travail a été réalisé à partir d'une cartographie ciblée autour de 4 thèmes : la carte des évolutions et des transformations, la carte des problèmes, la carte des atouts et la carte de projets existants.

Une méthode de travail adaptée doit favoriser l'ensemble de la démarche : un Comité de pilotage, composé en majorité d'élus associe des personnalités qualifiées et des représentants des citoyens : c'est le cas ici puisque le Comité de pilotage est composé de 9 élus communautaires, de membres du Conseil de Développement Durable du Périgord vert, d'un membre du CPIE et d'un expert issu d'une filiale de la Caisse des dépôts et Consignations (Territoire Conseil) qui accompagne et oriente les travaux du Comité de pilotage.

C'est ainsi que le Conseil de Développement Durable a programmé fin novembre 3 rencontres publiques afin de permettre aux citoyens qui le désirent de s'inscrire dans cette démarche et de donner leur avis sur l'avenir du territoire.

**Un forum des élus**, destiné à tous les élus du territoire, sera organisé en février.

Ces 2 temps forts viendront enrichir les réflexions et les travaux du Comité de pilotage.



L'histoire et l'avenir de la Communauté de communes du Périgord-Nontronnais sont donc en train de s'écrire en prenant en compte des points de vue divers pour que le « bien vivre » en Périgord vert prenne une nouvelle dimension !

## Travaux

Vous avez pu constater que des travaux ont commencé dans le secteur des stades avec la réfection complète de la place ainsi que le goudronnage du parking le long de la départementale afin d'accueillir les employés d'Hermès qui occuperont les locaux Devige pendant environ un an.

De ce fait, des perturbations de circulation sont à prévoir dans ce secteur. **Prudence !!!**

## Transports

Nous vous rappelons que vous avez **à votre disposition, pour une somme modique**, des transports en commun à destination des deux préfectures voisines:

- Bus **NONTRON /Angoulême 1€** NONTRON place du champ de foire départ tous les jours sauf dimanche et jours fériés 6h 06 ou 12h59 Retour Angoulême hôtel de ville 1€ 11h 25 ou 17h20
- **Nontron /Périgueux 2€** uniquement période scolaire (arrêt place de la mairie de St Martial de Valette)

Transport plus économique et plus écologique, plus convivial : « profitons-en »

Plus d'infos sur [www.transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr)

## OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PERIGORD NONTRONNAIS



Le conseil communautaire réuni le 11 juillet 2017 a validé le choix du statut associatif pour l'office de tourisme intercommunal.

Une association composée de trois collèges (élus, socioprofessionnels et bénévoles) a été créée le 21 décembre 2017 et un bureau a été élu.

Le conseil d'administration s'est aussitôt mis au travail afin d'organiser au mieux la saison touristique.

Le siège de l'association est à la communauté de communes. L'office de tourisme se compose de quatre bureaux : Nontron, Piégut, Varaignes et Saint-Pardoux la Rivière ouvert en saison.

### Composition du conseil d'administration :

**Collège des élus :** Dumont Christelle conseillère municipale à Nontron, Le Moël Ghislaine maire de Varaignes, Villechalane Jean-Pierre maire d'Abjat-sur-Bandiât, Villette Pascale conseillère municipale adjointe à Piégut-Pluviers

**Collège des socioprofessionnels :** Ausems Floris hébergeur, Faye Nathalie commerçante (trésorière adjointe), Mulet Marie restauratrice, Whyte Jorgy prestataire d'activité de loisirs (vice-président)

**Collège des bénévoles :** Forestier Armel (secrétaire adjoint), Lacaton Virginia (trésorière), Lainé Corinne (secrétaire), Lapeyre Jacqueline (présidente)

Plusieurs manifestations ont été organisées pour renflouer les caisses de l'association, se faire connaître et animer le territoire :

- 02/06 RAPENODI (Randonnée Pédestre Nocturne Dinatoire) à Varaignes
- 21/07 soirée brochettes à Varaignes
- 18/11 foire aux cadeaux (marché de Noël) à Piégut-Pluviers

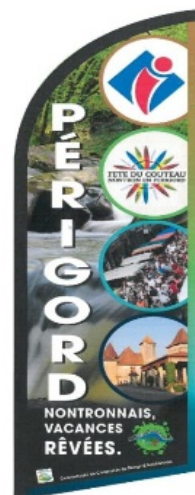
L'association a financé plusieurs réalisations :

- un logo
- trois beach flags qui signalent notre présence sur différentes manifestations
- des gobelets réutilisables

Les membres de l'association et les agents travaillent ensemble sur les projets suivants :

- le guide touristique 2019
- des circuits découvertes du territoire
- le livret des hébergements 2019
- le plan des bourgs et la carte de la communauté de communes

D'autres projets verront le jour car les idées ne manquent pas...



### OFFICE DE TOURISME DU PERIGORD NONTRONNAIS

#### Bureau d'Information Touristique

Avenue du Général Leclerc

24300 Nontron

05 53 56 25 50

[ot.nontron@wanadoo.fr](mailto:ot.nontron@wanadoo.fr)

#### Bureau d'Information Touristique

1 place de l'église

24360 Piégut-Pluviers

05 53 60 74 75

[othp.piegut24@orange.fr](mailto:othp.piegut24@orange.fr)

#### Bureau d'Information Touristique

Le Château Communal

24360 Varaignes

05 53 56 35 76

[ot.varaignes@orange.fr](mailto:ot.varaignes@orange.fr)



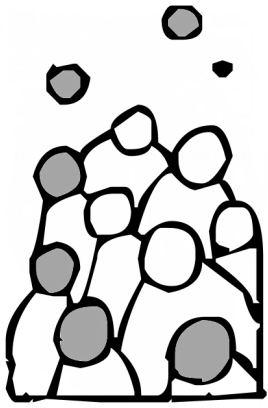
### Le garage EIRL AUTO CANTET s'agrandit!

Il occupe les locaux de l'ancien garage TC Pneu afin d'assurer désormais **l'entretien et les révisions des véhicules en plus de la vente de voitures neuves et d'occasions.**

Découvrez vos dates de sorties en Dordogne sur notre site gratuit:

[Périgord-infos.fr](http://Périgord-infos.fr)

## L'Amicale Laïque



« L'Amicale Laïque œuvre depuis la rentrée de septembre dans le but de permettre à l'ensemble des élèves de l'école de participer à des sorties scolaires, sans frais pour les parents.

Au cours de l'année, plusieurs actions ont été proposées pour récolter des fonds afin de financer les transports (piscine, cinéma, autres sorties), le spectacle de fin d'année et la fête de fin d'année scolaire.

**En décembre dernier, nous avons organisé notre loto annuel qui a fait salle comble et nous remercions l'ensemble des personnes qui y ont participé (joueurs, donateurs, bénévoles, etc.).**

Le 21 décembre, les enfants ont assisté au spectacle « Aldebert & Cie » proposé par la Compagnie de la Moisson. A l'issue, le Père Noël est venu à la rencontre des enfants

auxquels il a offert un cadeau à chacun mais également aux classes (jeux de société, petites voitures, corde à sauter, etc.).

Comme l'année précédente, dans le but d'augmenter les finances de l'Association, les membres de l'Amicale Laïque ont participé à la fête foraine de l'Ascension à Saint Martial de Valette.

**Le 28 juin prochain se déroulera la fin d'année scolaire.** Après le spectacle proposé par les enfants, vous pourrez assister à un lâcher de ballons, les enfants pourront s'initier aux jeux anciens et bien évidemment un point de restauration vous sera proposé.

Nous remercions toutes les personnes qui s'associent à nos actions et qui participent à nos manifestations. Amicalement.

Les membres de l'Amicale Laïque ».

## Infos santé

**Consultations externes au Centre Hospitalier de NONTRON (maison de retraite), en partenariat avec le Centre Hospitalier de Périgueux.**

Spécialités	Spécialistes	Fréquence
Dermatologie	Dr MARTY Aurélie	Tous les 15 jours
Urologie	Dr MARTIN Olivier	1 fois par mois
Cardiologie	Dr JARNIER et GARNIER	1 fois par mois
Pédiatrie	Dr PRADEAU Laurent	Tous les 15 jours
Ophthalmologie	Dr DES BEAUVAIS	2 fois par mois

Prise de rendez-vous pour toutes les consultations : 05 53 60 61 46 ou 05 53 60 88 00



Monsieur le maire et votre conseil municipal vous souhaitent un bel été et un repos mérité...

**La citation du jour:** « La misère chargée d'une idée est le plus redoutable des engins révolutionnaires. » **Victor Hugo**

Pour contacter le bulletin municipal:  
[bulletin@saint-martial-de-valette.fr](mailto:bulletin@saint-martial-de-valette.fr)

**Prochain numéro du bulletin municipal: Décembre 2019**



Directeur de publication: Mr Alain LAGORCE - Rédacteurs: Mrs F GEREAUD - H.CÔTE - JI FREDON - G BAYLET - Pascal J - illus: Jopa

"Le premier des plaisirs est de prodiguer les bienfaits." Voltaire